



PROCES-VERBAL **Séance du Conseil général**

Date et lieu : 13 décembre 2023, 19h30, salle communale

Conseil général

Présents : 26 Conseillers généraux

Absents (excusés) :
Mme Marie Levrat
Mme Elsa Romanens
M. Jérôme Favre
M. Jonas Ottiger

Secrétaire du Conseil général : Mme Véronique Margueron

Le quorum est atteint, le Conseil général peut valablement siéger. La majorité est fixée à 14.

Conseil communal

Le Conseil communal est présent in corpore.

Secrétaire du Conseil communal : M. Olivier Richert

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la séance du 24 mai 2023 – approbation
2. Budgets 2024 de la Commune
 - 2.1. Budget de compte des investissements
 - 2.1.1. Demande de crédit d'étude :
Réfection du chalet des Portes d'Enbas (partie ski-club et alpage), nouvelle fosse à purin et construction d'une mini-step
 - 2.1.2. Demande de crédit d'étude additionnel :
Assainissement de la Route des Colombettes, secteur Le Bugnon - Condémine
 - 2.1.3. Demande de crédit d'ouvrage :
Mise en séparatif et renouvellement du réseau d'eau potable, réfection de la route, secteur Chemin de la Moilleta
 - 2.1.4. Demande de crédit d'ouvrage :
Modification du tracé du collecteur d'eaux mixtes communal, secteur Route de l'Adrey

Séance du Conseil général du 13 décembre 2023

- 2.1.5. Demande de crédit d'ouvrage :
Trottoir du Bois-du-Pâquier
- 2.1.6. Demande de crédit d'ouvrage :
Réalisation d'une voie de mobilité douce vers la zone industrielle de Planchy
- 2.1.7. Demande de crédit d'ouvrage :
Requalification du cimetière
- 2.1.8. Demande de crédit d'ouvrage additionnel :
Place de sport
- 2.1.9. Demande de crédit d'ouvrage
Planification du concept d'urbanisation du secteur "Ruban de Vuadens" du
Masterplan de Planchy – financement des travaux préparatoires
- 2.1.10. Demande de crédit d'ouvrage
Achat de la parcelle art. RF 653
- 2.2. Vote final des budgets de fonctionnement et d'investissements de la Commune
- 3. Règlement relatif à la gestion des déchets – approbation
- 4. Règlement du personnel communal – approbation
- 5. Planification financière 2024-2028
- 6. AIS : révision des statuts – approbation
- 7. Mobul : révision des statuts – approbation
- 8. Postulat : mise à disposition de la salle de gym
- 9. Postulat : programme Energie-FR
- 10. Postulat : école et place de sport – endroits apolitiques
- 11. Commission de l'Energie – élection d'un membre
- 12. Commission Financière – élection d'un membre
- 13. Réponse aux interventions du Conseil général
- 14. Divers

Ouverture de la séance par Mme Delphine Perrinjaquet

Monsieur le Syndic,

Madame, Messieurs les Conseillers communaux,

Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux,

Chers collègues,

Je vous souhaite la bienvenue, vous remercie de votre présence, et espère que tout le monde va bien. Je salue les représentants de la presse, soit M. Philippe Huwiler qui représente le journal La Gruyère et Mme Maude Tornare qui représente le journal La Liberté.

Je salue tout spécialement Mme Christiane Schouwey et M. Jean-Noël Gobet, qui siègent pour la première fois à la place de MM. Sylvain Egger et Alain Moradpour, démissionnaires.

Je me dois de rappeler que, sauf autorisation accordée par le bureau du Conseil général, les débats ne peuvent être ni enregistrés, ni filmés. Aucune demande d'autorisation n'est parvenue au bureau.

Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, la séance sera, comme à l'accoutumé, enregistrée. L'utilisation des micros est obligatoire pour toute intervention.

Je remercie Mme Véronique Margueron pour la prise du procès-verbal ainsi que le personnel communal pour l'organisation et la gestion des divers aspects techniques et pratiques.

Je déclare cette séance officiellement ouverte.

La convocation vous est parvenue par messagerie le 29 novembre dernier, a paru le 1^{er} décembre 2023 dans la feuille officielle n° 48, sur le site de la commune et au pilier public, soit plus de 10 jours avant. Je constate donc sa régularité.

Séance du Conseil général du 13 décembre 2023

Afin de confirmer la présence de chacun, je procède à l'appel : 26 membres sont présents. Mmes Marie Levrat et Elsa Romanens, ainsi que MM. Jérôme Favre et Jonas Ottiger se sont excusés. Le quorum est atteint et le Conseil général peut valablement siéger. La majorité est fixée à 14. Je vous rappelle que les textes des diverses interventions doivent être transmis à notre secrétaire au terme de la séance.

Y a-t-il une remarque relative à l'ordre du jour ? Si ce n'est pas le cas, nous passons au point 1.

1. Procès-verbal de la séance du 24 mai 2023– approbation

Chacune et chacun ayant pu prendre connaissance dudit procès-verbal, la discussion est ouverte à son sujet. Aucune remarque n'étant formulée, Mme Delphine Perrinjaquet clôt la discussion et soumet le point au vote.

Le bulletin secret n'étant pas demandé, le point est soumis au vote à main levée.

Le procès-verbal de la séance du 24 mai 2023 est approuvé à l'unanimité. Merci à Mme Véronique Margueron pour sa rédaction.

2. Budgets 2024 de la Commune

Mme Delphine Perrinjaquet donne la parole à M. Noam Rey pour le Conseil communal.

M. Noam Rey :

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Le budget de fonctionnement 2024 est présenté pour la seconde année selon les normes comptables MCH2. Le total des charges s'élève à CHF 11'942'092.38 et les produits à CHF 11'066'429.70. Le résultat est un déficit de CHF 875'652.68.

Le budget 2023 présentait un total des charges de CHF 12'169'988.18 et des produits de CHF 11'434'735.67, représentant une perte de CHF 735'163.51.

La diminution des charges et des produits provient notamment de la reprise des activités du Service des curatelles de la Sionge et de la Rive Gauche par l'Association intercommunale dès le 1^{er} janvier 2024, dont nous sommes actuellement la commune siège.

Conformément à l'art. 20 de la Loi sur les finances communales, le déficit prévu est couvert par le capital propre non affecté qui présente, à fin 2022, un solde de CHF 9'054'428.-.

Permettez-moi de relever quelques indications au sujet des budgets qui vous sont soumis au vote ce soir.

Charges liées :

L'augmentation des charges liées de CHF 308'629.40, soit de + 5.30 %, s'explique d'une part par l'augmentation de la population au sein de notre commune de + 2.0 %, et d'autre part par l'inflation généralisée de + 2.00 %. Il n'en demeure pas moins que le Conseil communal est attentif à l'évolution des charges liées qui représentent 51.40 % du total de ses charges.

D'ailleurs, l'Association Régionale de la Gruyère (ARG) travaille actuellement sur l'élaboration d'indicateurs consolidés de toutes les associations régionales permettant de comparer l'évolution des budgets entre les différentes associations et au fil des années. Ces résultats sont attendus impatiemment. Toutefois, chacun doit avoir conscience que ces charges liées sont comptabilisées comme telles dans nos budgets communaux. Cependant, elles sont aussi le résultat

Séance du Conseil général du 13 décembre 2023

d'investissements à des infrastructures régionales pour la population, comme par exemple les Cycles d'orientation, la salle de spectacle CO2, les piscines de Broc, Charmey et Bulle, la patinoire de Bulle, les futurs EMS ou encore les infrastructures d'épuration des eaux usées.

Ces charges liées correspondent aussi à des services indispensables au bon fonctionnement de toute notre région avec des femmes et des hommes qui travaillent pour s'occuper de nos aînés avec les soins à domicile, de nos jeunes en formation dans les Cycles d'orientation, ou de nos concitoyens qui sont dans le besoin ultime financièrement avec le Service social par exemple.

Prenez simplement le tableau comparatif des charges liées qui figure à la page 2 des budgets 2024 et lisez la colonne « Désignation ». Vous verrez que ce ne sont pas de simples chiffres, mais bien des prestations indispensables au 21^{ème} siècle dans une région comme la nôtre.

Salaires :

L'augmentation des salaires pour 2024 est de CHF 46'731-- soit + 3.55 %. L'augmentation comprend d'une part une hausse moyenne des salaires de + 1.70 % permettant de compenser en partie l'inflation généralisée, et d'autre part quelques ajustements d'équivalents plein temps entre les services selon les besoins.

Total des EPT :

- 2023 : 15.60

- 2024 : 16.00

Le Conseil communal vous propose de voter tout à l'heure sur un nouveau règlement du personnel dont les effets financiers ont été inclus dans le budget 2024. L'augmentation des EPT est contenue dans la mesure où l'engagement d'un nouveau collaborateur au service technique a été fait en 2023 et qu'aujourd'hui, les équipes sont correctement dotées pour effectuer leurs tâches.

L'organisation revue de l'administration en générale permet d'augmenter l'efficacité des équipes. Les prochains enjeux consisteront à prévoir la relève car certains postes clés sont occupés aujourd'hui par des personnes proches de la retraite. Vu la petite taille des équipes, il est essentiel de pouvoir anticiper la transmission du savoir-faire à de nouveaux collaborateurs.

Intérêts :

L'augmentation des intérêts provient notamment du taux utilisé pour le calcul. Hormis pour les emprunts en cours à taux fixe, le Conseil communal a adapté le taux estimé pris en compte, passant de 2 % à 2.5 % pour les investissements et les renouvellements en 2024. Le taux peut être qualifié de prudent au regard des conditions actuelles de financement pour les collectivités publiques.

Impôts :

Les revenus d'impôts, pour 2024, s'élèvent à CHF 7'129'255.- avec un coefficient d'impôt de 82.80 % pour les personnes physiques et morales. Les revenus d'impôts pour 2023 s'élevaient à CHF 7'013'655.- avec un coefficient d'impôt de 87.80 %. La réduction du coefficient a eu un impact de CHF 363'000.- sur le budget 2024. Cette réduction est compensée par l'augmentation de la base fiscale.

Indicateurs légaux :

Approvisionnement en eau : taux de couverture de 100% (légal 100%)

Traitement des eaux usées : taux de couverture de 100% (légal 100%)

Gestion des déchets : taux de couverture de 75.20% (légal 70%)

Le Conseil communal vous propose de voter tout à l'heure sur un nouveau règlement relatif à la gestion des déchets dont les effets financiers sont mineurs et ont été inclus dans le budget.

Amortissements et réserves :

Les amortissements du patrimoine administratif s'élèvent à CHF 894'763.- dans le budget 2024. Ils étaient de CHF 939'276.- dans le budget 2023. A titre comparatif, les amortissements s'élevaient à CHF 294'000.- en 2021 avant l'entrée en vigueur des nouvelles normes comptables MCH2. Cette importante augmentation de charges, liées à la revalorisation du patrimoine administratif, est compensée par la dissolution linéaire sur 10 ans de la réserve de réévaluation du patrimoine

Séance du Conseil général du 13 décembre 2023

administratif, soit de CHF 718'671.- pour 2024. Pour mémoire, le Conseil communal avait retenu cette option de dissolution sur 10 ans à l'instar de la plupart des communes. Elle correspond aux directives du Service des communes.

Budget des investissements :

Le budget des investissements 2024 est composé de la part des crédits d'engagement déjà votés et qui sont présentés au Conseil général de ce soir décaissés en 2024. Le total des dépenses nettes d'investissements déjà votées s'élèvent à CHF 3'849'600.-. Le total des dépenses nettes d'investissements présentés au vote ce soir s'élèvent à CHF 1'200'000.-. Le total des investissements du patrimoine administratif s'élève à CHF 27'040'483.- et les nouveaux investissements du patrimoine administratif présentés au vote ce soir à CHF 6'905'000.-.

Merci de votre attention.

Mme Delphine Perrinjaquet remercie M. Noam Rey et donne la parole à M. Bernard Sudan pour le rapport de la Commission financière.

M. Bernard Sudan :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de notre mandat légal, nous avons procédé à l'examen du budget des comptes de résultat 2024 de la Commune de Vuadens. L'excellente qualité des informations et de la documentation remis à notre Commission nous a été d'une précieuse aide. Nous remercions le Conseil communal pour sa disponibilité et pour le soin apporté aux réponses à nos questions.

Le budget 2024 tient compte du nouveau coefficient d'impôt communal de 82.80 et d'un taux de TVA de 8.1 %. La comparaison aux comptes 2022 ainsi qu'au budget 2023 sont à nouveau réalisables. Ce budget 2024, comme vous avez pu l'apercevoir, présente un déficit de CHF 875'652.68. Pour rappel, celui de 2023 présentait également un excédent de charges de CHF 735'163.51.

Ce résultat déficitaire 2024 est prévu malgré le prélèvement de CHF 718'671.20 de la réserve de réévaluation du patrimoine administratif. Ces prélèvements prendront fin en 2032.

Certes, un certain nombre de transactions financières couvrent ces pertes. Nous invitons tout de même l'Exécutif à maintenir une certaine rigueur lors de l'établissement du budget annuel afin d'éviter des risques de dérapages liés à une accoutumance au déficit budgétaire. Compte tenu de ces éléments et des événements financiers futurs, la Commission financière, dans sa majorité, préavise favorablement le budget des comptes de résultats 2024.

Au nom de la Commission financière,

Mme Isabelle Sebastiani, secrétaire

M. Bernard Sudan, président

Mme Delphine Perrinjaquet remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion sur ce point. Elle donne la parole à M. Christian Levrat.

M. Christian Levrat :

Merci Madame la Présidente,

Monsieur le Syndic,

Mesdames, Messieurs,

Merci de me donner la parole et je dois vous dire que je ne suis pas particulièrement heureux. Pour être précis, je suis même un peu triste d'avoir à faire cette intervention sur le débat d'entrée en matière du budget. Si je suis triste, c'est d'abord parce que je considère que le travail qui est effectué par la nouvelle équipe au Conseil communal est un travail de qualité, que visiblement notre Conseil sait se projeter dans l'avenir, sait prendre des risques raisonnables et prend aujourd'hui les décisions qui permettent d'améliorer la qualité de vie dans notre commune. Je suis donc un peu navré d'avoir

Séance du Conseil général du 13 décembre 2023

à les contredire sur un point central qui est celui du budget et d'avoir aujourd'hui à mettre en garde cette assemblée.

Pour être clair, je vais refuser le budget. Vous savez que j'ai une longue carrière politique derrière moi. En 20 ans, c'est la première fois que je refuse un budget. J'ai toujours considéré qu'il était de la responsabilité, au moins des membres des partis gouvernementaux, d'appuyer leurs Exécutifs lorsqu'il s'agit de voter le budget d'une collectivité. Ceci dit, je ne peux pas faire abstraction de la responsabilité qui est la mienne, et qui est d'ailleurs la vôtre, à chacun et chacune individuellement. Vous portez chacun et chacune entièrement la responsabilité de ce budget. J'ai été Président de la Constituante fribourgeoise il y a un peu plus de 20 ans, dans laquelle nous avons inscrit le principe du frein à l'endettement, l'équilibre entre les recettes et les dépenses. J'ai siégé pendant 20 ans à la Commission des finances du Parlement fédéral et j'ai vu comment mes collègues et moi avons dû nous battre pour respecter le frein à l'endettement tel qu'il est défini dans la Constitution fédérale, qui impose lui aussi un équilibre entre les freins et les dépenses, qui a été soumis en vote populaire, j'y étais d'ailleurs à l'époque opposé, et qui a été accepté par 86 % des citoyens et citoyennes de ce pays.

Il y a dans notre pays un principe qui, en tout cas au niveau fédéral et au niveau communal, impose un équilibre entre les recettes et les dépenses. Ce principe existait au niveau communal jusqu'à la dernière année. Avant le changement de système, il était interdit à une commune d'avoir un budget déficitaire de plus de 5 %. Cela a été modifié avec MCH2, et aujourd'hui nous sommes appelés à nous prononcer sur un budget qui est largement déficitaire sur le plan communal, qui serait illicite au niveau fédéral, qui serait illicite au niveau cantonal et qui, jusqu'à l'année passée, était illicite au niveau communal. C'est le contexte dans lequel on doit se prononcer sur ce budget et je suis un peu surpris, comme élu de gauche, d'avoir à rappeler ici les vertus de la rigueur budgétaire dans la gestion des collectivités publiques. J'ai l'habitude qu'on nous dise l'inverse.

Mais il s'agit, à la fin, plutôt de gérer la commune que de faire de la politique partisane. Donc, je vais malgré tout faire quelques réflexions là-dessus et je m'excuse sincèrement en fait d'avoir à refuser ce budget mais ce n'est pas compatible avec la vision que j'ai de ma responsabilité d'élu, fusse au niveau communal.

On nous présente un budget qui, sur le papier, a un déficit de CHF 875'000.-. En réalité, il convient pour connaître l'état réel de notre budget d'ajouter les CHF 715'000.- qui sont le résultat de l'amortissement du patrimoine financier de la commune. Sur 10 ans, ces montants vont être amortis et nous permettre d'améliorer notre budget.

Je me suis penché un peu sur l'état du débat politique, dans les communes autour de nous, et j'ai gardé 3 communes à titre d'exemples : 2 parce que ce sont les 2 plus grandes communes du canton et une troisième commune parce qu'elle est un peu similaire à la nôtre.

- Je commence par Fribourg :

Fribourg a un déficit de l'ordre de CHF 12'000'000.- sur CHF 306'000'000.- de charges totales au budget, ce qui représente un déficit de 3.90 % y compris les amortissements du patrimoine financier. Donc, j'intègre toujours cet élément-là dans la comptabilité que ça soit clair.

Donc 3.90 % à Fribourg : le résultat c'est que la droite, unanime, refuse le budget de la Ville de Fribourg parce qu'il est irresponsable sur le plan financier.

- Je continue avec Bulle : CHF 6'200'000.- de déficit sur CHF 140'000'000.-, ce qui représente 4.65 % du budget. Le responsable des finances et le Syndic de la Ville de Bulle, tous deux radicaux, mettent en garde sur le dérapage des finances de la Ville de Bulle, et tous deux ont exigé de l'Exécutif qu'il diminue par deux le déficit initial qui était de l'ordre de 10 % du budget, qu'il le ramène en dessous de cette barre des 5 %. Tous ont signalé les efforts extraordinaires qu'a dû faire la Ville de Bulle pour ramener ce budget à un niveau raisonnable.

- Mon troisième exemple : c'est une commune qui est plus proche de nous, c'est la commune de Charmey. Hier dans « La Gruyère », le titre du journal est « Des projections inquiétantes – la

Séance du Conseil général du 13 décembre 2023

commune de Val-de-Charmey verra ses finances fragilisées ces prochaines années ». Ce qui inquiète les responsables des finances, et Charmey n'est pas un nid de gauchistes, c'est un déficit de CHF 377'000.- sur un budget total de CHF 16'700'000.-, à savoir un déficit de 2.20 % du total des charges.

Le budget, qui vous est présenté aujourd'hui, présente, à Vuadens, un déficit de CHF 1'600'000.- sur CHF 12'000'000.- de charges, cela représente 13 % du total des charges pour lesquelles nous sommes déficitaires. En y restreignant, et cela je peux encore discuter sur l'intégration de l'amortissement du patrimoine financier là-dedans, mais même en intégrant cet amortissement de l'ordre de CHF 700'000.-, on se retrouve avec un déficit qui est largement supérieur au 5 % qui est autorisé dans l'ancien système.

Pour ma part, on est ici dans une logique qui est inquiétante et on pourrait fermer les yeux si le Conseil communal était venu en nous expliquant pourquoi nous avons une année exceptionnelle et un déficit particulier cette année, que les choses allaient s'améliorer à l'avenir. En réalité, la projection financière pour les années qui viennent est encore pire. Je ne suis pas un fétichiste de ces projections financières, en général elles sont fausses, mais en admettant même que la tendance générale qu'elles indiquent est correcte, nous allons vers une situation qui s'empire et la réponse qu'on nous donne, à savoir on va prendre sur le patrimoine financier, pour moi, elle n'est pas satisfaisante. Cela revient à dilapider le patrimoine de la commune. Je trouve que ça n'est pas raisonnable par rapport aux générations futures. Ce n'est pas respectueux non plus de ce qu'ont fait nos prédécesseurs dans des temps où la gestion de la commune était autrement plus difficile. Je crois que c'est une mauvaise idée que de planifier, de dilapider le patrimoine financier de la commune sur les 10 ans qui viennent.

J'ajoute un argument un peu plus technique, mais ce patrimoine n'est pas liquide. Pour l'essentiel, il s'agit de biens immobiliers, d'opérations immobilières que vous entendez réaliser à l'avenir. Donc, vous allez vous retrouver dans une situation dans laquelle vous êtes contraints de réaliser des opérations immobilières, de vendre des biens immobiliers de la commune pour couvrir les déficits du compte de fonctionnement. C'est un peu comme si vous augmentiez chaque année l'hypothèque sur votre maison pour couvrir les dépenses annuelles. Réfléchissez simplement à ce que ça implique si vous deviez gérer votre ménage personnel de cette manière-là et que chaque année, vous dépensiez 15 % de plus que ce que vous encaissez et que chaque année vous augmentiez l'hypothèque sur votre maison en correspondance.

J'en suis vraiment navré mais je trouve que la stratégie qui a été retenue en matière de budget n'est pas satisfaisante. On ne peut pas faire dépendre le budget de la commune de la réussite d'opérations financières hypothétiques à venir. On ne connaît pas l'évolution des marchés financiers. Ce n'est pas le rôle d'une commune de jouer les spéculateurs immobiliers. Vous pouvez le faire si vous le voulez, c'est votre affaire. Mais la commune doit se tenir à l'écart de ce genre d'opérations et les opérations immobilières que réalisent une commune, elles doivent être dans l'intérêt public et pas uniquement motivées par des aspects financiers.

Donc je conclus en vous disant que je n'ai strictement aucun espoir de vous convaincre de refuser le budget. Par contre j'espère vous amener à réfléchir pour les années à venir et à remettre en question cette stratégie qui est, à mon sens, extrêmement dangereuse pour la commune de Vuadens. Je suis un peu atterré en fait d'être aujourd'hui là à vous dire cela, mais cela ne correspond pas à ce que l'on défend partout en matière de rigueur financière. C'est une stratégie hasardeuse, de « gambler », de joueur de poker. Ce n'est pas une stratégie acceptable pour celles et ceux qui gèrent les finances publiques et aucun de ceux qui dans cette salle gèrent des fermes, des entreprises, des budgets sérieux, accepteraient qu'on travaille sur cette base dans leur entreprise ou dans leur ménage.

Je vous invite, enfin je vais à titre personnel refuser ce budget. Je les refuserai aussi longtemps que nous restons sur cette stratégie de déficit extrême compensé par une fortune aléatoire.

Séance du Conseil général du 13 décembre 2023

Mme Delphine Perrinjaquet remercie M. Christian Levrat et donne la parole à M. Claude Thürler.

M. Claude Thürler :

Madame la Présidente du Conseil,

Monsieur le Syndic,

Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Cher-ères collègues du Conseil général,

Le budget 2024, soumis ce soir, est basé sur des hypothèses crédibles et prudentes au niveau des recettes. En effet, il prend en compte la diminution du coefficient d'impôt décidé lors du dernier Conseil général avec tout de même une légère augmentation des revenus fiscaux. De plus, les divers risques sur les revenus ont été correctement évalués par le Conseil communal, n'anticipant pas la réalisation de saines opérations sur les droits de mutation ou autres impôts liés au développement industriel qui sont, à ce jour, plus ou moins connus.

Notre commune garde en réserve des moyens simples comme l'augmentation de la contribution immobilière, où là nous sommes toujours en pole position du montant le plus bas. La stratégie de dissolution de réserves non affectées issues du patrimoine administratif, issues de la refonte MCH2, décidées sur 10 ans par notre Conseil communal, nous semble adaptée et réfléchie afin de respecter les contributions générées par les citoyennes et citoyens de notre village durant de nombreuses années.

Cependant, cette stratégie doit être maîtrisée car limitée dans le temps. Aussi, nous encourageons le Conseil communal à prioriser, canaliser et planifier les investissements ainsi qu'à limiter les charges directes. Cependant, dans le budget, nous constatons que la plus grande partie des charges concerne les charges liées et leur évolution galopante nous inquiète fortement. Nous souhaitons que le Conseil communal s'investisse avec les autres communes partenaires, à la maîtrise voire à la diminution de ces charges qui sont incontrôlables depuis le Conseil général et qui deviennent insupportables pour les communes.

Le Groupe PLR tient à souligner la qualité et la pertinence des documents transmis par le Conseil communal et le remercie pour l'excellent travail préparatoire. Nous encourageons donc l'ensemble du Conseil général à soutenir sans réserve la proposition du budget 2024 soumise au vote.

Merci

Mme Delphine Perrinjaquet remercie M. Claude Thürler. La parole n'étant plus demandée, elle clôt la discussion.

2.1 Budget de compte des investissements

2.1.1 Demande de crédit d'étude :

Réfection du chalet des Portes d'Enbas (partie ski-club et alpage), nouvelle fosse à purin et construction d'une mini-step

Chacune et chacun a pu prendre connaissance des explications données dans le message joint à la présente convocation.

Mme Delphine Perrinjaquet donne la parole à M. Noam Rey.

Séance du Conseil général du 13 décembre 2023

M. Noam Rey :

Le Conseil communal sollicite l'autorisation du Conseil général pour un crédit d'études de CHF 55'000.- financé par emprunt ou par les liquidités. Les frais financiers se composent des intérêts estimatifs de CHF 1'375.-. L'investissement fera partie du patrimoine financier.

Financement

Par emprunt ou par liquidités	CHF	55'000.-
-------------------------------	-----	----------

Frais financiers

Intérêts estimatifs si emprunt 2.5 %	CHF	1'375.-
--------------------------------------	-----	---------

Amortissements 0 %	CHF	0.-
--------------------	-----	-----

Charges annuelles	CHF	1'375.-
-------------------	-----	---------

Mme Delphine Perrinjaquet remercie M. Noam Rey et donne la parole à M. Bernard Sudan pour le rapport de la Commission financière.

M. Bernard Sudan :

Mesdames, Messieurs,

Cette demande de crédit d'étude a pour but de prévoir la construction d'une nouvelle fosse à purin pour la partie alpage ainsi que la création d'une mini-step afin de raccorder la partie habitable du chalet.

Dans le cadre de notre mandat légal, nous avons examiné ce crédit d'étude de CHF 55'000.- dont les charges annuelles sont estimées à CHF 1'375.-. Ce montant représente les intérêts calculés à un taux estimatif de 2.5 %. Ce crédit d'étude ne comporte pas d'amortissement car il est lié à un bien enregistré dans le patrimoine financier. Nous invitons le Conseil communal à clarifier les modalités futures avec les exploitants ainsi que l'affectation de ce bâtiment. Le financement est prévu par les liquidités communales ou par un emprunt bancaire.

La Commission financière préavise favorablement cette demande.

Mme Delphine Perrinjaquet remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion sur ce point. Elle donne la parole à M. Patrick Genoud.

M. Patrick Genoud :

De manière générale, et jusqu'à présent, la politique de la commune envers les sociétés sportives et culturelles était relativement équitable. Rien n'était offert sans quelque effort. Dans un souci d'égalité de traitement par rapport aux autres sociétés locales, nous demandons que la demande d'investissement qui pourrait suivre le crédit d'étude réponde à plusieurs questions et que la structure de financement future implique une participation importante du Ski-Club, à savoir :

- Quelle part de l'investissement concerne la partie Ski-Club et la partie alpage ?
- Quel est le montant de la location que le Ski-Club paie ou paiera à la Commune de Vuadens pour le Chalet ? Existe-t-il un bail ?
- Quelle participation financière peut être assumée par le Ski-Club dans le cadre de la rénovation ?
- Si des travaux propres sont réalisés par le Ski-Club, à combien sont-ils estimés ?

Dans un premier temps et au vu de la nécessité de rénover ce chalet, mes collègues du groupe Le Centre et moi-même sommes d'avis d'accepter la demande de crédit de CHF 55'000.- pour financer l'étude de faisabilité. Cependant, nous n'accepterons la demande de crédit d'investissements qu'à la condition d'une implication importante du Club concerné et que les réponses aux questions posées soient fournies de manière satisfaisante afin que l'équité de traitement entre les sociétés sportives et culturelles de la Commune de Vuadens soit préservée.

Séance du Conseil général du 13 décembre 2023

Mme Delphine Perrinjaquet remercie M. Patrick Genoud. La parole n'étant plus demandée, elle clôt la discussion et soumet le point au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général se prononce à main levée.

La demande de crédit d'étude pour la réfection du chalet des Portes d'Enbas (partie ski-club et alpage), nouvelle fosse à purin et construction d'une mini-step, est approuvée à l'unanimité.

2.1.2 Demande de crédit d'étude additionnel : Assainissement de la Route des Colombettes, secteur Le Bugnon - Condémine

Chacune et chacun a pu prendre connaissance des explications données dans le message joint à la présente convocation.

Mme Delphine Perrinjaquet donne la parole à M. Noam Rey pour le financement.

M. Noam Rey :

Le Conseil communal sollicite l'autorisation du Conseil général pour un crédit d'étude additionnel de CHF 110'000.- pour l'assainissement de la route des Colombettes, secteur Le Bugnon – Condémine, financé par emprunt ou par les liquidités. Les frais financiers se composent des intérêts estimatifs de CHF 2'750.- et des amortissements à 2.5 % de CHF 2'750.- également, soit CHF 5'500.- de charges annuelles.

Financement

Par emprunt ou par liquidités	CHF	110'000.-
-------------------------------	-----	-----------

Frais financiers

Intérêts estimatifs si emprunt 2.5 %	CHF	2'750.-
--------------------------------------	-----	---------

Amortissements 2.5 %	<u>CHF</u>	<u>2'750.-</u>
----------------------	------------	----------------

Charges annuelles	CHF	5'500.-
-------------------	-----	---------

Mme Delphine Perrinjaquet remercie M. Noam Rey et donne la parole à M. Bernard Sudan pour le rapport de la Commission financière.

M. Bernard Sudan :

Dans le cadre de notre mandat légal, nous avons examiné cette demande de crédit d'étude additionnelle présentée lors de cette séance du Conseil général. Ce crédit d'étude additionnel représente un montant de CHF 110'000.- qui complète une précédente demande de CHF 85'000.- datée du 29 novembre 2017. Le financement est prévu par les liquidités communales ou par un emprunt bancaire. Les charges financières annuelles sont estimées à CHF 5'500.- réparties comme suit : CHF 2'750.- concernant les intérêts estimés au taux de 2.5 % et CHF 2'750.- également représentant un amortissement de 40 ans ou 2.5 %. La Commission financière préavise favorablement cette demande.

Mme Delphine Perrinjaquet remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion sur ce point. La parole n'étant pas demandée, elle clôt la discussion et soumet le point au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général se prononce à main levée.

Séance du Conseil général du 13 décembre 2023

La demande de crédit d'étude additionnel pour l'assainissement de la Route des Colombettes, secteur Le Bugnon – Condémine est approuvé à l'unanimité.

2.1.3 Demande de crédit d'ouvrage :

Mise en séparatif et renouvellement du réseau d'eau potable, réfection de la route, secteur Chemin de la Moilleta

Chacune et chacun a pu prendre connaissance des explications données dans le message joint à la présente convocation.

Mme Delphine Perrinjaquet donne la parole à M. Noam Rey pour le financement.

M. Noam Rey :

Le Conseil communal sollicite l'autorisation du Conseil général pour un crédit d'ouvrage de CHF 1'770'000.- pour la mise en séparatif, le renouvellement du réseau d'eau potable et la réfection de la route, secteur Chemin de Moilleta, financé par emprunt ou par les liquidités. Les frais financiers se composent ainsi :

Financement

Par emprunt ou par liquidités	CHF	1'770'000.-
-------------------------------	-----	-------------

Frais financiers

<u>Intérêts estimatifs totaux</u>	CHF	44'250.-
-----------------------------------	-----	----------

Route	CHF	15'250.--
-------	-----	-----------

Epuration	CHF	22'500.--
-----------	-----	-----------

Eau	CHF	6'500.--
-----	-----	----------

<u>Amortissements totaux</u>	CHF	<u>29'750.-</u>
------------------------------	-----	-----------------

Route	CHF	15'250.--
-------	-----	-----------

Epuration	CHF	11'250.--
-----------	-----	-----------

Eau	CHF	3'250.--
-----	-----	----------

Charges annuelles	CHF	74'000.-
-------------------	-----	----------

Mme Delphine Perrinjaquet remercie M. Noam Rey et donne la parole à M. Bernard Sudan pour le rapport de la Commission financière.

M. Bernard Sudan :

Cette demande de crédit d'ouvrage de CHF 1'770'000.- a été examinée par notre Commission financière dans le cadre de son mandat légal. Ce crédit d'ouvrage est réparti en trois montants de la façon suivante :

- Travaux liés à l'eau	CHF	260'000.--
------------------------	-----	------------

- Epuration	CHF	900'000.--
-------------	-----	------------

- Route	CHF	610'000.--
---------	-----	------------

Le financement est prévu par les liquidités communales ou par un emprunt bancaire. Les charges financières annuelles estimées à un montant de CHF 74'000.- sont réparties en deux catégories, soit CHF 44'250.- concernant les intérêts estimés au taux de 2.5 % et CHF 29'750.- représentant un amortissement calculé à 2.50% pour la partie route, à 1.25 % pour l'épuration et 1.25 % également pour l'eau.

La Commission financière préavise favorablement cette demande.

Séance du Conseil général du 13 décembre 2023

Mme Delphine Perrinjaquet remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion sur ce point. La parole n'étant pas demandée, elle clôt la discussion et soumet le point au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général se prononce à main levée.

La demande de crédit d'ouvrage pour la mise en séparatif et le renouvellement d'eau potable, la réfection de la route, secteur Chemin de Moilleta est approuvé à l'unanimité.

2.1.4 Demande de crédit d'ouvrage : Modification du tracé du collecteur d'eaux mixtes communal, secteur Route de l'Adrey

Chacune et chacun a pu prendre connaissance des renseignements donnés dans le message joint à la présente convocation.

Mme Delphine Perrinjaquet donne la parole à M. Noam Rey pour le financement.

M. Noam Rey :

Le Conseil communal sollicite l'autorisation du Conseil général pour un crédit d'ouvrage de CHF 75'000.- pour la modification du tracé du collecteur d'eaux mixtes communal au secteur Route de l'Adrey, financé par emprunt ou par les liquidités. Les frais financiers se composent des intérêts estimatifs de CHF 1'875.- et des amortissements à 1.25 % de CHF 987.50, soit CHF 2'812.50 de charges annuelles.

Financement

Par emprunt ou par liquidités	CHF	75'000.-
-------------------------------	-----	----------

Frais financiers

Intérêts estimatifs si emprunt 2.5 %	CHF	1'875.-
Amortissements 1.25 %	CHF	<u>937.50</u>
Charges annuelles	CHF	2'812.50

Mme Delphine Perrinjaquet remercie M. Noam Rey et donne la parole à M. Bernard Sudan pour le rapport de la Commission financière.

M. Bernard Sudan :

Dans le cadre de notre mandat légal, nous avons procédé à l'examen de ce crédit d'ouvrage qui n'appelle pas de commentaire particulier de notre part. Ce crédit d'ouvrage de CHF 75'000.- servira à la modification du tracé du collecteur d'eaux mixtes communal situé sur l'art. RF 1334. Le financement est prévu par les liquidités communales ou par un emprunt bancaire. Les charges financières annuelles estimées sont de CHF 2'812.50 et se composent de CHF 1'875.- concernant les intérêts estimés autour de 2.50% et CHF 937.50 représentant un amortissement de 1.25 % ou 80 ans. La Commission financière préavise favorablement la demande.

Mme Delphine Perrinjaquet remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion sur ce point. La parole n'étant pas demandée, elle clôt la discussion et soumet le point au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général se prononce à main levée.

La demande de crédit d'ouvrage pour la modification du tracé du collecteur d'eaux mixtes communal au secteur Route de l'Adrey est approuvé à l'unanimité.

Séance du Conseil général du 13 décembre 2023

2.1.5 Demande de crédit d'ouvrage : Trottoir du Bois-du-Pâquier

Chacune et chacun a pu prendre connaissance des explications données dans le message joint à la présente convocation.

Mme Delphine Perrinjaquet donne la parole à M. Noam Rey pour le financement.

M. Noam Rey :

Le Conseil communal sollicite l'autorisation du Conseil général pour un crédit d'ouvrage de CHF 900'000.- pour la réalisation d'un trottoir du Bois-du-Pâquier financé par emprunt ou par les liquidités. Les frais financiers se composent des intérêts estimatifs de CHF 22'500.- et des amortissements à 2.5 % de CHF 22'500.- également, soit CHF 45'000.- de charges annuelles.

Financement

Par emprunt ou par liquidités	CHF	900'000.-
-------------------------------	-----	-----------

Frais financiers

Intérêts estimatifs si emprunt 2.5 %	CHF	22'500.-
Amortissements 2.5 %	CHF	22'500.-
Charges annuelles	CHF	45'000.-

Mme Delphine Perrinjaquet remercie M. Noam Rey et donne la parole à M. Bernard Sudan pour le rapport de la Commission financière.

M. Bernard Sudan :

Le Conseil communal sollicite l'autorisation du Conseil général pour ce crédit d'ouvrage représentant un montant de CHF 900'000.-. La Commission financière, dans le cadre de son mandat légal, a examiné cette demande qui fait suite à un crédit d'étude accepté le 18 mai 2022. Le financement est prévu par les liquidités communales ou par un emprunt bancaire. Les charges financières annuelles estimées à CHF 45'000.- se répartissent de la façon suivante : CHF 22'500.- concernent les intérêts estimés au taux de 2.5 %, et CHF 22'500.- représentent un amortissement de 2.5 % soit 40 ans.

La Commission financière préavise favorablement cette demande.

Mme Delphine Perrinjaquet remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion sur ce point. Elle donne la parole à M. Claude Thürler.

M. Claude Thürler :

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,
Cher-ères collègues,

La construction de trottoirs et de voies de mobilité douce est clairement soutenue par notre groupe. Cependant, nous souhaitons une meilleure priorisation des investissements. Investir CHF 900'000.- sur un trottoir dans une zone peu peuplée devrait être planifié de manière plus lointaine alors que de nombreux secteurs du village nécessiteraient des sécurisations plus urgentes.

Le Groupe PLR demande au Conseil communal et au Conseil général de reporter cet objet.

Merci.

Mme Delphine Perrinjaquet remercie M. Claude Thürler et donne la parole à M. Daniel Bovigny.

Séance du Conseil général du 13 décembre 2023

M. Daniel Bovigny :

Le Groupe PS-Les Verts soutient cet investissement. Cela paraît beaucoup, bien sûr, mais c'est un passage quand même important pour connecter les balades qu'on peut faire dans le village. Par exemple, un des sentiers pédestres de Senior+ (le sentier 6 « Le Diron ») passe par là. Plusieurs personnes par jour se baladent sur ce sentier.

D'autre part, les habitants des Vernes et du Briez, adultes, ados, enfants, qui prennent le Mobul, passent par cet endroit également d'où l'importance de la sécuriser et sécuriser tout le secteur dans sa longueur entre la route cantonale depuis le Maupas jusqu'au passage sur l'autoroute, sans oublier le petit tronçon qui continue jusqu'à la jonction avec le sentier pédestre, côté Sionge. C'est clair que cela représente beaucoup d'investissements mais finalement par rapport à d'autres investissements, on pourrait se permettre cela d'autant plus que la route va être légèrement déplacée. Toute cette route va être reprise.

Donc, notre Groupe PS-Les Verts soutient ce projet.

Mme Delphine Perrinjaquet remercie M. Daniel Bovigny. La parole n'étant pas demandée, elle clôt la discussion et soumet le point au vote. Mme Perrinjaquet précise que le Législatif va dans un premier temps se prononcer sur la demande de report du Groupe PLR.

Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général se prononce à main levée.

Le report demandé par le Groupe PLR concernant la demande de crédit d'ouvrage du trottoir du Bois-du-Pâquier est refusé à la majorité, soit

- 7 oui
- 19 non
- 0 abstention

Le report du point étant refusé, le Conseil général se prononce à main levée sur le point initial du tractanda.

La demande de crédit d'ouvrage du trottoir du Bois-du-Pâquier est approuvée à l'unanimité.

2.1.6 Demande de crédit d'ouvrage : Réalisation d'une voie de mobilité douce vers la zone industrielle de Planchy

Chacune et chacun a pu prendre connaissance des explications données dans le message joint à la présente convocation.

Mme Delphine Perrinjaquet donne la parole à M. Noam Rey pour le financement.

M. Noam Rey :

Le Conseil communal sollicite l'autorisation du Conseil général pour un crédit d'ouvrage de CHF 2'400'000.- pour la réalisation d'une voie verte de mobilité douce vers la zone industrielle de Planchy, financé par emprunt ou par les liquidités. Les frais financiers se composent des intérêts estimatifs de CHF 60'000.- et des amortissements à 2.5 % de CHF 60'000.- également, soit CHF 120'000.- de charges annuelles.

Séance du Conseil général du 13 décembre 2023

Financement

Par emprunt ou par liquidités CHF 2'400'000.-

Frais financiers

Intérêts estimatifs si emprunt 2.5 % CHF 60'000.-

Amortissements 2.5 % CHF 60'000.-

Charges annuelles CHF 120'000.-

Mme Delphine Perrinjaquet remercie M. Noam Rey et donne la parole à M. Bernard Sudan pour le rapport de la Commission financière.

M. Bernard Sudan :

Mesdames, Messieurs,

Cette demande d'un crédit d'ouvrage fait suite à l'acceptation par le Conseil général d'un crédit d'étude lors de la séance du 24 mai 2023. La Commission financière, dans le cadre de son mandat légal, a examiné cette demande de CHF 2'400'000.- pour la réalisation d'une voie de mobilité douce vers la zone industrielle de Planchy. Le financement est prévu par les liquidités communales ou par un emprunt bancaire et les charges financières annuelles sont estimées à CHF 120'000.- et sont réparties comme suit : CHF 60'000.- concernent les intérêts estimés au taux de 2.5 % et CHF 60'000.- représentent un amortissement de 2.5 % soit 40 ans.

Sur le principe, la Commission financière est favorable aux aménagements de mobilité douce pour notre village. S'agissant du projet présenté, il demeure toutefois des incertitudes concernant les subventions cantonales envisagées. La Commission financière propose donc le renvoi de cet objet. Ce renvoi devrait permettre au Conseil communal d'étudier l'option d'une voie Sud. La Commission financière souhaite que le Conseil communal puisse obtenir des renseignements complémentaires afin de déterminer l'option finale la plus pertinente pour cet axe de mobilité douce.

Mme Delphine Perrinjaquet remercie M. Bernard Sudan et donne la parole à M. Noam Rey pour le Conseil communal.

M. Noam Rey :

Le Conseil communal prend acte de la demande de renvoi.

Il relève que le présent crédit concerne la réalisation d'une voie de mobilité douce au Nord de la voie de chemin de fer. Elle fait partie du plan d'agglomération de première génération de Mobul élaboré entre 2005 et 2007. La réalisation de cette voie de mobilité douce est complémentaire à celle prévue au Sud de la voie de chemin de fer. La voie de mobilité douce Nord permettra d'améliorer la sécurité du carrefour en corrigeant son rayon et en guidant les piétons et les cyclistes sur un chemin séparé. Par ailleurs, elle permettra d'acheminer en toute sécurité les usagers du bus depuis l'arrêt terminus de la ligne 3 Mobul aux diverses entreprises de la Route de Planchy. Elle permettra également aux cyclistes de rejoindre la voie verte bulloise afin d'atteindre les autres entreprises du secteur, telles que Sottas, UCB ou Liebherr, puis le Cycle d'orientation, le Collège du Sud, l'EPAC et finalement la gare de Bulle. Enfin, il relève que le projet de construction du pôle bois de Grisoni-Zaugg a été modifié en conséquence, notamment en reculant le bâtiment prévu de quelques mètres afin de garantir le passage de cette voie.

Quant à la voie verte Sud, elle fait partie de la mesure MD.A1.1 du plan d'agglomération de quatrième génération qui relie Planchy-Sud à la Route du Briez en longeant le Sud de la voie de chemin de fer. Cette voie prévoit aussi des aménagements de mobilité douce sur la Route du Briez dont le projet est en cours puis sur la Route de la Condémine et la Route des Colombettes jusqu'au Bugnon.

Séance du Conseil général du 13 décembre 2023

Au début de ce mois, le Conseil communal a reçu en effet l'information que cette voie de mobilité douce ferait partie du futur itinéraire cycliste cantonal. Il confirme donc le préavis de la Commission financière et la possibilité d'étudier l'opportunité d'un subventionnement supplémentaire et de facto, une nouvelle priorisation de ces investissements.

Par conséquent, le Conseil communal accepte le renvoi sous réserve de l'accord du Conseil général de ce soir.

Merci.

Mme Delphine Perrinjaquet remercie M. Noam Rey

Le Conseil communal ayant accepté la demande de renvoi de la Commission financière, le Législatif va se prononcer sur ce point. Mme Delphine Perrinjaquet ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, elle soumet ce report au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général se prononce à main levée.

La demande de renvoi de la demande de crédit d'ouvrage pour la réalisation d'une voie de mobilité douce vers la zone industrielle de Planchy est acceptée à l'unanimité.

2.1.7 Demande de crédit d'ouvrage : Requalification du cimetière

Chacune et chacun a pu prendre connaissance des explications données dans le message joint à la présente convocation.

Mme Delphine Perrinjaquet donne la parole à M. Noam Rey pour le financement.

M. Noam Rey :

Le Conseil communal sollicite l'autorisation du Conseil général pour un crédit d'ouvrage de CHF 565'000.- pour la requalification du cimetière financé par emprunt ou par les liquidités. Les frais financiers se composent des intérêts estimatifs de CHF 14'125.- et des amortissements à 3 % de CHF 16'950.-, soit CHF 31'075.- de charges annuelles.

Financement

Par emprunt ou par liquidités	CHF	565'000.-
-------------------------------	-----	-----------

Frais financiers

Intérêts estimatifs si emprunt 2.5 %	CHF	14'125.-
Amortissements 3 %	CHF	<u>16'950.-</u>
Charges annuelles	CHF	31'075.-

Mme Delphine Perrinjaquet remercie M. Noam Rey et donne la parole à M. Bernard Sudan pour le rapport de la Commission financière.

M. Bernard Sudan :

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil communal sollicite l'autorisation du Conseil général pour ce crédit d'ouvrage qui a pour but un nouvel aménagement de notre cimetière. La Commission financière, dans le cadre de son mandat légal, a examiné cette demande de CHF 565'000.-. Nous avons reçu réponse à nos questions

Séance du Conseil général du 13 décembre 2023

concernant ces travaux prévus avec beaucoup d'anticipation. Le financement est prévu par les liquidités communales ou par un emprunt bancaire. Les charges financières annuelles estimées à CHF 31'075.- représentent CHF 14'125.- pour les intérêts estimés au taux de 2.5 % et CHF 16'950.- en amortissement de 3 %.

La Commission financière considère qu'il est déraisonnable de planifier un projet de ce type jusqu'en 2043. Elle propose de réduire le montant du crédit aux investissements prévus pour les années à venir, à savoir un montant de CHF 300'000.-.

Mme Delphine Perrinjaquet remercie M. Bernard Sudan et donne la parole à M. Noam Rey pour le Conseil communal.

M. Noam Rey :

Le Conseil communal prend acte de la demande de la Commission financière de réduire le montant du crédit d'ouvrage à CHF 300'000.- au lieu de CHF 560'000.-. Le premier montant de CHF 300'000.- permettra de réaliser les premières phases de la requalification. Toutefois, cette modification implique que le Conseil communal revienne devant le Conseil général avec une nouvelle demande de crédit d'ouvrage pour la phase suivante. Vu l'importance de réaliser ces travaux de requalification, le Conseil communal accepte de solliciter l'accord du Conseil général pour un premier montant de CHF 300'000.- financé par emprunt ou les liquidités. Les frais financiers se composeront des intérêts estimatifs de CHF 7'500.- et des amortissements à 3 %, soit de CHF 9'000.-, soit CHF 16'500.- de charges annuelles.

Financement

Par emprunt ou par liquidités	CHF	300'000.-
-------------------------------	-----	-----------

Frais financiers

Intérêts estimatifs si emprunt 2.5 %	CHF	7'500.-
Amortissements 3 %	CHF	9'000.-
Charges annuelles	CHF	16'500.-

Mme Delphine Perrinjaquet remercie M. Noam Rey et prend acte que le Conseil communal accepte la demande de la Commission financière de diminuer le montant de cette demande de crédit d'ouvrage à CHF 300'000.- et ouvre la discussion sur ce point. La parole n'étant pas demandée, elle soumet ce point au vote.

Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général se prononce à main levée.

La demande de crédit d'ouvrage concernant la requalification du cimetière pour un montant de CHF 300'000.- est approuvée à l'unanimité.

2.1.8 Demande de crédit d'ouvrage additionnel : Place de sport

Chacune et chacun a pu prendre connaissance des explications données dans le message joint à la présente convocation.

Mme Delphine Perrinjaquet donne la parole à M. Noam Rey pour le financement.

Séance du Conseil général du 13 décembre 2023

M. Noam Rey :

Le Conseil communal sollicite l'autorisation du Conseil général pour un crédit d'ouvrage additionnel de CHF 1'030'000.- pour le réaménagement de la place de sport et des écoles, financé par emprunt ou par les liquidités. Les frais financiers se composent des intérêts estimatifs de CHF 25'750.- et des amortissements à 4 % de CHF 41'200.-, soit CHF 66'950.- de charges annuelles.

Financement

Par emprunt ou par liquidités	CHF 1'030'000.-
-------------------------------	-----------------

Frais financiers

Intérêts estimatifs si emprunt 2.5 %	CHF 25'750.-
Amortissements 4 %	<u>CHF 41'200.-</u>
Charges annuelles	CHF 66'950.-

Mme Delphine Perrinjaquet remercie M. Noam Rey et donne la parole à M. Bernard Sudan pour le rapport de la Commission financière.

M. Bernard Sudan :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de notre mandat légal, nous avons procédé à l'examen du crédit d'ouvrage additionnel demandé ce soir concernant le réaménagement de la place multisports de l'école. Ce crédit d'ouvrage additionnel de CHF 1'030'000.- fait suite à un premier crédit d'investissement de CHF 552'000.-, accepté en séance du Conseil général du 27 novembre 2019.

Le financement est prévu par les liquidités communales ou par un emprunt bancaire et les charges financières annuelles sont estimées à CHF 66'950.-.

La Commission financière préavise favorablement cette demande de crédit d'ouvrage additionnel.

Mme Delphine Perrinjaquet remercie M. Bernard Sudan et donne la parole à M. Joël Grandgirard.

M. Joël Grandgirard :

Monsieur le Syndic,

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Madame la Présidente du Conseil général,

Chères et chers collègues,

Au sujet du crédit d'ouvrage de la place multisports, le groupe UDC aimerait vous rendre attentif de tenir compte des manifestations qui ont lieu sur cet emplacement du village. Exemple : Bénichon, marché artisanal ou encore Rencontre des Harley. Vue les plans, il serait judicieux que cette place soit encore fonctionnelle pour des parcs de voitures.

Merci.

Mme Delphine Perrinjaquet remercie M. Grandgirard et donne la parole à Mme Nicole Berset.

Mme Nicole Berset :

Concernant ce crédit d'étude, le groupe PLR observe qu'au fil des différents Conseils généraux, nous discutons d'objets concernant le centre du village (Valtraloc, place du village, Pré-de-la-Cure, place multisports). Malgré plusieurs interventions à ce sujet, l'articulation des différents projets entre eux n'a jamais été clairement discutée. Nous souhaiterions qu'un Masterplan d'urbanisation de toute la zone soit effectuée. Merci.

Séance du Conseil général du 13 décembre 2023

Mme Delphine Perrinjaquet remercie Mme Nicole Berset. La parole n'étant pas demandée, elle soumet ce point au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général se prononce à main levée.

La demande de crédit additionnel concernant la place de sport est approuvée à la majorité soit :

- 24 oui
- 1 non
- 1 abstention

2.1.9 Demande de crédit d'ouvrage :

Planification du concept d'urbanisation du secteur "Ruban de Vuadens" du Masterplan de Planchy – financement des travaux préparatoires

Chacune et chacun a pu prendre connaissance des explications données dans le message joint à la présente convocation.

Mme Delphine Perrinjaquet donne la parole à M. Noam Rey pour le financement.

M. Noam Rey :

Le Conseil communal sollicite l'autorisation du Conseil général pour un crédit d'ouvrage de CHF 55'000.- pour le financement des travaux préparatoires pour la planification du concept d'urbanisation du secteur « Ruban de Vuadens » du Masterplan de Planchy, financé par emprunt ou par les liquidités. Les frais financiers se composent des intérêts estimatifs de CHF 1'375.- et des amortissements à 10 % de CHF 5'500.-, soit CHF 6'875.- de charges annuelles.

Financement

Par emprunt ou par liquidités	CHF	55'000.-
-------------------------------	-----	----------

Frais financiers

Intérêts estimatifs si emprunt 2.5 %	CHF	1'375.-
--------------------------------------	-----	---------

Amortissements 10 %	CHF	5'500.-
---------------------	-----	---------

Charges annuelles	CHF	6'875.-
-------------------	-----	---------

Mme Delphine Perrinjaquet remercie M. Noam Rey et donne la parole à M. Bernard Sudan pour le rapport de la Commission financière.

M. Bernard Sudan :

Le Conseil communal sollicite l'approbation du Conseil général pour ce crédit d'ouvrage de CHF 55'000.- concernant la planification du concept d'urbanisation du secteur « Ruban de Vuadens » du Masterplan de Planchy. Votre Commission financière a examiné cette demande dans le cadre de son mandat légal. Le financement est prévu par les liquidités communales ou par un emprunt bancaire et les charges financières annuelles sont estimées à CHF 6'875.-. La Commission financière préavis favorablement la présente demandée.

Mme Delphine Perrinjaquet ouvre la discussion sur ce point. La parole n'étant pas demandée, elle soumet ce point au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général se prononce à main levée.

Séance du Conseil général du 13 décembre 2023

La demande de crédit d'ouvrage concernant la planification du concept d'urbanisation du secteur « Ruban de Vuadens » du Masterplan de Planchy – financement des travaux préparatoires, est approuvée à la majorité :

- 25 oui
- 0 non
- 1 abstention

2.1.10 Demande de crédit d'ouvrage : Achat de la parcelle art. RF 653

Chacune et chacun a pu prendre connaissance des explications données dans le message joint à la présente convocation.

Mme Delphine Perrinjaquet donne la parole à M. Noam Rey pour le financement.

M. Noam Rey :

Le Conseil communal sollicite l'autorisation du Conseil général pour un crédit d'ouvrage de CHF 1'250'000.- pour l'achat de la parcelle art. RF 653, financé par emprunt ou par les liquidités. Les frais financiers se composent des intérêts estimatifs de CHF 31'250.-. L'investissement fera partie du patrimoine financier.

Financement

Par emprunt ou par liquidités	CHF 1'250'000.-
-------------------------------	-----------------

Frais financiers

Intérêts estimatifs si emprunt 2.5 %	CHF 31'250.-
Amortissements 0 %	<u>CHF 0.-</u>
Charges annuelles	CHF 31'250.-

Mme Delphine Perrinjaquet remercie M. Noam Rey et donne la parole à M. Bernard Sudan pour le rapport de la Commission financière.

M. Bernard Sudan :

En lien avec le développement stratégique du Pré-de-la-Cure, le Conseil communal sollicite l'accord du Conseil général pour l'achat de la parcelle art. RF 653 d'un montant de CHF 1'250'000.-. Les modalités de paiement se composent d'un acompte de CHF 150'000.- payable à la signature et non remboursable, et du solde à terme au plus tard le 31 décembre 2024. Cette vente est soumise à l'approbation de la Corporation ecclésiastique catholique de Fribourg et de l'Assemblée de Paroisse de Vuadens.

La Commission financière a examiné cette demande dans le cadre de son mandat légal et vous communique que le financement est prévu par les liquidités communales ou par un emprunt bancaire.

Les charges financières annuelles sont estimées à CHF 31'250.- qui représentent les intérêts estimés au taux de 2.5 %. Aucun amortissement n'est prévu car il s'agit d'un bien du patrimoine financier. La Commission financière préavise favorablement la demande présentée.

Séance du Conseil général du 13 décembre 2023

Mme Delphine Perrinjaquet remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion sur ce point. La parole n'étant pas demandée, elle soumet ce point au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général se prononce à main levée.

La demande de crédit d'ouvrage pour l'achat de la parcelle art. RF 653 est approuvée à l'unanimité.

2.2 Vote final des budgets de fonctionnement et d'investissements de la Commune

Mme Delphine Perrinjaquet donne la parole à M. Noam Rey.

M. Noam Rey :

Le Conseil communal sollicite l'autorisation du Conseil général pour

Budget de fonctionnement 2024

Total des charges : CHF 11'942'082.38

Total des revenus : CHF 11'066'429.70

Budget des investissements 2024

Total des charges : CHF 5'955'000.-

Total des revenus : CHF 1'550'400.-

Les chiffres ci-dessus du budget d'investissements 2024 prennent en compte les montants du report de CHF 2'400'000.- pour la voie verte ainsi que l'abaissement de la limite de crédit à CHF 300'000.- pour le cimetière. Le total net des investissements demandés est donc de CHF 24'375'483.-.

Mme Delphine Perrinjaquet remercie M. Noam Rey et donne la parole à M. Bernard Sudan pour la Commission financière.

M. Bernard Sudan :

Le budget des comptes de résultats 2024 de la Commune de Vuadens ayant été préavisé favorablement dans sa majorité par la Commission financière, je vous lis le rapport concernant le budget des investissements 2024.

Dans le cadre de notre mandat légal, nous avons examiné le budget des investissements 2024 de la Commune de Vuadens. Ce budget totalise CHF 24'375'483.- net, dont CHF 4'240'000.- nets à titre de nouveaux investissements du patrimoine administratif soumis à l'approbation du Conseil général de cette séance.

Ces montants tiennent compte du renvoi de l'investissement de CHF 2'400'000.- concernant la réalisation d'une voie de mobilité douce dans la zone de Planchy et la réduction à CHF 300'000.- de la requalification du cimetière. La capacité financière de la Commune permet les nouveaux investissements envisagés.

La Commission financière préavisé favorablement le budget des investissements 2024.

Mme Delphine Perrinjaquet remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion sur ce point. La parole n'étant pas demandée, elle soumet ce point au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général se prononce à main levée.

Les budgets de fonctionnement et d'investissements de la Commune sont approuvés à la majorité :

- 22 oui
- 1 non
- 3 abstentions

Séance du Conseil général du 13 décembre 2023

3. Règlement relatif à la gestion des déchets - approbation

Chacune et chacun a pu prendre connaissance dudit règlement ainsi que des explications du Conseil communal.

Mme Delphine Perrinjaquet ouvre la discussion sur ce point et donne la parole à M. François Morand.

M. François Morand :
Madame la Présidente,
Monsieur le Syndic,
Mesdames, Messieurs,
Chers-chères collègues,

Nous sommes conscients que les exploitations agricoles, les PME, les commerces et autres petits artisans produisent plus de déchets que les différents ménages de notre commune. Ce que je tiens aussi à souligner, c'est que l'agriculture villageoise prend déjà ses responsabilités. Elle accepte de prendre en charge la totalité des déchets dus à la fauche du gazon, et cela représente de gros volumes.

Actuellement, on peut prétendre que notre village est devenu, au fil des années, un village propre en ordre où ne fument plus des tonneaux ou divers feux de tous genres afin d'éliminer toutes sortes de déchets et ceci grâce à notre déchetterie qui, par ces horaires d'ouverture et sa construction bien réfléchie, fait qu'elle est fortement sollicitée. En interdisant à toutes les entreprises villageoises de déverser leurs déchets à la déchetterie, j'ai peur que l'on ne retombe dans les travers d'il y a quelques années et ceci au détriment de la nature, du voisinage et de la propreté de l'air.

C'est pourquoi je serais d'avis qu'il serait plus efficace d'instaurer une taxe supplémentaire à ces entreprises, qu'elle soit entre CHF 100.- et CHF 200.-, et que ces mêmes entreprises puissent continuer à venir à la déchetterie communale, comme cela se pratique dans d'autres communes de la région. C'est pourquoi je vous demande, ce soir, de refuser le projet du règlement communal relatif à la gestion des déchets. Il n'y a pas d'urgence à avoir un nouveau règlement. Je pense qu'on peut bien attendre le prochain Conseil général afin que l'on puisse voter un nouveau règlement qui satisfasse tout le monde.

Merci de votre attention.

Les co-signataires : Jean-Noël Gobet, Jérôme Favre, Alain Genoud et moi-même.

Mme Delphine Perrinjaquet remercie M. François Morand et donne la parole à M. Bernard Sudan.

M. Bernard Sudan :

Mesdames, Messieurs,

J'ai une demande d'informations complémentaires à demander au Conseil communal concernant ce règlement relatif à la gestion des déchets.

Ma question porte sur l'article no 4 : organisation de la collecte, et plus précisément le 4.4 « Le dépôt des sacs rouges est interdit le long des routes. Des conteneurs sont prévus à cet effet à divers endroits dans le village ».

Je prends par exemple l'endroit où j'habite. Un endroit a été désigné par le Conseil communal à l'époque, juste aux abords de ma propriété, côté Vaulruz et cet endroit n'a jamais été équipé. Donc cela veut dire qu'avec ce nouveau règlement, nous n'aurions plus la possibilité de déposer nos sacs à cet endroit, donc au bord de la route. Je pense également au quartier du Rosé où je n'ai pas aperçu de conteneurs dans ce secteur.

Séance du Conseil général du 13 décembre 2023

Est-ce que l'acceptation de ce nouveau règlement fera que quelques conteneurs supplémentaires seront installés ou pas spécialement ?

Mme Delphine Perrinjaquet remercie M. Bernard Sudan et donne la parole à M. Dominique Ropraz.

M. Dominique Ropraz :

Merci pour vos questions.

En ce qui concerne la première question de M. Morand, au niveau des taxes : de quelle commune avez-vous la référence où c'est « à la taxe » ? Pour ma part, je me suis renseigné auprès de plusieurs communes, en l'occurrence six communes, où les agriculteurs se rendent auprès de la SAIDF ou de l'entreprise Etter. Il s'agit de Bois d'Amont, Marsens, Vuisternens-dt-Romont, Siviriez et Gibloux. Les exploitations agricoles vont déjà amener leurs déchets là-bas.

Le problème que l'on peut avoir à notre déchetterie, c'est que si un citoyen évacue un bidon de 1.5 lt, le personnel de la voirie (qui fait son travail) lui refuse ce bidon. La population n'est pas favorable à voir arriver des big-bags avec la marchandise d'une exploitation. Si on fonctionne « au kilo », il peut être discuté auprès de l'entreprise à CHF 0.18.

Comment peut-on faire une taxe selon les exploitations ? Certaines emploient très peu de rouleaux, faut-il compter au nombre de bêtes, au nombre d'hectares ? C'est très difficile. Je pense que quand on parle des feux sauvages, cela m'inquiète un peu pour le futur.

Merci.

Pour ce qui concerne les sacs le long des routes : à plus en plus d'endroits, on voit que ces sacs sont depuis le mardi soir jusqu'au mercredi après-midi le long des routes. Alors, en mettant cela dans le règlement, on va gérer ce problème-là et si nécessaire on rééquiperait avec des containers à des endroits. Mais pour le moment, on essaie de gérer ces problèmes de sacs qui traînent un peu partout sur le territoire de la commune.

Mme Delphine Perrinjaquet remercie M. Dominique Ropraz et donne la parole à M. François Morand.

M. François Morand :

Pour répondre à M. Ropraz : à Vaulruz, c'est CHF 120.- par exploitation. A Gruyères, ils ont une taxe : je ne sais pas quel montant, mais ils ont un badge pour les exploitations agricoles pour qu'elles aient accès justement à la déchetterie. Je pense qu'il est assez simpliste ou simple de mettre une taxe commune à toutes les exploitations agricoles et je pense que personne ne s'en plaindra car la déchetterie de Vuadens est facile d'accès pour ce genre de déchets.

Mme Delphine Perrinjaquet remercie M. François Morand.

La parole n'étant plus demandée, elle clôt la discussion et soumet ce point au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général se prononce à main levée.

L'approbation du règlement relatif à la gestion des déchets est refusée à la majorité :

- 10 oui
- 12 non
- 4 abstentions

Séance du Conseil général du 13 décembre 2023

4. Règlement du personnel communal - approbation

Chacune et chacun a pu prendre connaissance dudit règlement ainsi que des explications données par le Conseil communal, joints à la présente convocation.

Mme Delphine Perrinjaquet ouvre la discussion sur ce point. La parole n'étant pas demandée, elle soumet ce point au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général se prononce à main levée.

Le règlement du personnel communal est approuvé à l'unanimité.

5. Planification financière 2024-2028

Mme Delphine Perrinjaquet donne la parole à M. Noam Rey.

M. Noam Rey :

Merci Madame la Présidente,

Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux,

Le Conseil communal a transmis au Conseil général la planification et ses mises à jour, selon les articles 5 et 6 de la Loi sur les finances communales. La planification a été adoptée par le Conseil communal lors de sa séance du 21 novembre 2023. Elle a pour but de montrer l'évolution des charges et des revenus de fonctionnement ainsi que l'impact des investissements réalisés en cours ou en intention. Elle n'est pas bien sûr une copie conforme de ce que seront les budgets à venir. Néanmoins, elle permet d'estimer la capacité et la solidité financière du ménage communal.

Après 5 ans, ou après 10 ans, dans les deux cas de figure, le capital propre non affecté reste positif, ce qui démontre la solidité financière du ménage communal.

Les investissements réalisés en cours ou en intention, s'élèvent à plus de CHF 39'000'000.- pour les ans à venir. Leur financement est assuré mais il s'agit avant tout de les réaliser dans des délais raisonnables car aujourd'hui, il devient de plus en plus difficile de les effectuer comme souhaités à cause de multiples facteurs externes (réglementation en matière d'aménagement, procédures administratives, recours ou délai dans les travaux). L'engagement d'un collaborateur supplémentaire au département technique a permis de donner un rythme plus intense dans la planification, le suivi et la réalisation de ces projets.

Compte tenu de ce qui précède, le capital propre, non affecté, projeté, sera de CHF 12'000'000.- en 2032. Merci pour votre attention.

Mme Delphine Perrinjaquet remercie M. Noam Rey et donne la parole à M. Bernard Sudan pour le rapport de la Commission financière.

M. Bernard Sudan :

Mesdames, Messieurs,

La planification financière est un outil de gestion qui permet aux autorités de présenter une analyse prévisionnelle sur 5 ans. Un énorme travail a été effectué en 2022 afin de réévaluer le patrimoine financier suite à l'introduction des normes MCH2. Cette planification comprend les investissements nets d'intentions 2024 à 2028, ainsi qu'une planification financière, tenant compte des adaptations connues pour les années futures. L'évolution du capital propre, non affecté, est également présenté dans cette planification, qui donne une indication supplémentaire de la solidité financière de notre

Séance du Conseil général du 13 décembre 2023

commune. Nous invitons tout de même l'Exécutif à poursuivre une politique budgétaire rigoureuse afin d'éviter la banalisation des déficits budgétaires annuels.

Au nom de la Commission financière, Isabelle Sebastiani, secrétaire et moi-même, président.

Mme Delphine Perrinjaquet remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, Mme Perrinjaquet clôt la discussion.

6. AIS : révision des statuts – approbation

Chacune et chacun a pu prendre connaissance des statuts ainsi que des divers renseignements joints au message du Conseil communal.

Mme Delphine Perrinjaquet ouvre la discussion sur ce point. La parole n'étant pas demandée, elle soumet ce point au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général se prononce à main levée.

La révision des statuts de l'AIS est approuvée à l'unanimité.

7. Mobul : révision des statuts – approbation

Chacune et chacun a pu prendre connaissance des statuts ainsi que des divers renseignements joints au message du Conseil communal.

Mme Delphine Perrinjaquet ouvre la discussion sur ce point. La parole n'étant pas demandée, elle soumet ce point au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général se prononce à main levée.

La révision des statuts Mobul est approuvée à l'unanimité.

8. Postulat : mise à disposition de la salle de gym

Le Bureau du Conseil général a estimé recevable le postulat formulé lors de la séance du Conseil général du 24 mai 2023 par Mme Elsa Romanens pour le Groupe PS-Les Verts.

Mme Delphine Perrinjaquet donne la parole au Groupe PS-Les Verts pour un éventuel complément d'informations.

Le Groupe PS-Les Verts ne souhaitant pas prendre la parole, Mme Delphine Perrinjaquet ouvre la discussion et donne la parole à M. Alain Genoud.

M. Alain Genoud :

Madame la Présidente,

Monsieur le Syndic,

Mesdames et Messieurs, chères et chers collègues,

Le Groupe Le Centre vous propose de refuser le postulat cité ci-dessus. En effet, sur le fond, ce postulat part d'une bonne intention. Par contre, il est totalement faux d'affirmer que, je cite « c'est

Séance du Conseil général du 13 décembre 2023

une initiative simple et peu coûteuse ». Et oui, pour que cela fonctionne, il faudra engager une, peut-être deux, voire plusieurs personnes qui devront de toute façon encadrer ces jeunes et rendre la salle propre et rangée. De plus, déclarer qu'un dispositif de surveillance n'est pas, je cite, « mature » m'interroge. Après renseignements pris auprès du Conseil communal, les caméras installées aux abords de l'école ont apparemment rempli leur fonction puisque les déprédations ont cessé.

Il y a dans le village bon nombre de sociétés, clubs et autres, qui remplissent pleinement le but recherché par ce postulat et qui seraient ravis que leurs rangs se garnissent de ces jeunes. Plus tard, ces mêmes jeunes pourront s'investir à leur tour dans les comités ou autres, et ainsi participer à la vie sociale et collective. De plus, la salle de sports est déjà passablement occupée par ces mêmes clubs ou sociétés.

Pour toutes ces raisons, nous refusons ce postulat et encourageons les jeunes à s'investir dans les sociétés existantes.

Pour le Groupe Le Centre, votre serviteur.

Mme Delphine Perrinjaquet remercie M. Alain Genoud et donne la parole à M. Daniel Bovigny.

M. Daniel Bovigny :

Je ne sais pas par quoi commencer mais en fait, j'essaie de remplacer un peu Mme Elsa Romanens qui avait lancé ce postulat.

Comme pratiquant de la salle de sports encore maintenant, et j'ai pratiqué longtemps, c'était très souvent que les enfants voulaient, souhaitaient faire du sport un peu en dehors, mais faire assez librement. Il y a eu notamment, par rapport aux encadrements, le sport fac qui est venu. Il y a Fritime maintenant qui donne d'autres occupations aussi, c'est très bien. Mais il y a toujours des tranches d'âges où s'ils ne sont pas pris en compte : c'est surtout la tranche d'âge entre le moment où ils quittent l'école primaire et l'instant où ils rentrent dans la Société de Jeunesse par exemple, ou même un peu plus tard, 17-18 ans. Je pense il y a des interdictions, des caméras, c'est bien, on essaie de lutter contre les déprédations. Mais je pense que c'est aussi bien de leur proposer d'autres choses, d'autres possibilités et je vous assure que ce n'est pas contre les sociétés existantes et je vous assure que c'est possible de le faire dans une halle de gym. Ça se fait ailleurs, comme à Bulle ou à Attalens, et c'est positif. Il y a bien sûr un encadrement. Il faut peut-être sortir quelques sous pour encadrer, comme on le fait pour l'encadrement des policiers dans les carrefours pour les enfants qui rentrent et qui vont à l'école. Mais je pense que ce n'est pas très coûteux, ça doit être faisable très facilement et il y a des périodes où la halle de gym n'est pas occupée. Il y a des soirs où ce n'est pas occupé peut-être, comme le vendredi soir. Il y a aussi des possibilités le samedi évidemment aussi et pourquoi pas le dimanche de temps en temps. On ne demande pas d'ouvrir demain cette halle de gym mais on demande d'étudier la possibilité de le faire. Voilà donc, je pense nous on va continuer de soutenir ça. On reviendra à charge s'il le faut mais c'est une manière de faire, c'est de demander la possibilité, enfin d'étudier la possibilité de.

Merci.

Mme Delphine Perrinjaquet remercie M. Daniel Bovigny et donne la parole à Mme Isabelle Sebastiani :

Mme Isabelle Sebastiani :

J'ai juste une question pour le Groupe PS qui dépose ce postulat : est-ce que vous avez des chiffres par rapport à Attalens et l'organisation, parce que j'avoue, je m'interroge au même titre que mon collègue, M. Alain Genoud, par rapport à justement ce qui existe déjà sur la commune, au niveau des sociétés, etc. Et puis, finalement on rajoute une prestation. Alors je peux y être que favorable si c'est justement pour proposer quelque chose de différent à nos jeunes et à cette tranche d'âge qui en

Séance du Conseil général du 13 décembre 2023

effet, parfois, n'a pas toujours les occupations qu'elle souhaite, mais combien de jeunes ça représente sur le village ? Est-ce qu'on arrive à sortir un peu des chiffres ? Alors, bien sûr, on peut dire c'est un postulat et on le transmet au Conseil communal et c'est lui qui étudiera la chose. Mais je m'interroge quand même un petit peu par rapport aux doublons. On a Fritime, on a justement les sociétés locales qui remplissent pleinement leurs missions.

J'ai des doutes et honnêtement, j'aimerais être convaincue mais pour l'instant, je ne le suis pas. Est-ce que vous avez des arguments pour me convaincre ?

Mme Delphine Perrinjaquet remercie Mme Isabelle Sebastiani.

La parole n'étant plus demandée, Mme Delphine Perrinjaquet soumet ce point au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général se prononce à main levée.

La transmission du postulat « Mise à disposition de la salle de gym » au Conseil communal est refusée à la majorité :

- 7 oui
- 18 non
- 1 abstention

9. Postulat : programme Energie-FR

Le Bureau du Conseil général a estimé recevable le postulat formulé lors de la séance du Conseil général du 24 mai 2023 par M. Jacques Chollet pour le Groupe Mouvement Indépendant.

Mme Delphine Perrinjaquet donne la parole à M. Jacques Chollet pour un éventuel complément d'informations.

M. Jacques Chollet :

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Je remercie le Conseil communal pour l'organisation de la soirée du 14 novembre 2023. Le nombre de participants important montre un intérêt pour cette thématique. Ces séances apportent également des points à notre attribution du label « Cité de l'Energie ».

Le Mouvement Indépendant désire donc maintenir le postulat. Le Groupe souhaite que l'organisation d'un tel événement soit pérennisée, à renouveler tous les 3 ou 4 ans par exemple, et à voir si d'autres sujets liés à l'énergie pourraient y être proposés.

Merci de votre attention.

Mme Delphine Perrinjaquet remercie M. Jacques Chollet et ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, Mme Delphine Perrinjaquet soumet ce point au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général se prononce à main levée.

La transmission du postulat « Programme Energie-FR » au Conseil communal est acceptée à la majorité :

- 19 oui
- 0 non
- 7 abstentions

Séance du Conseil général du 13 décembre 2023

10. Postulat : école et place de sport – endroits apolitiques

Le Bureau du Conseil général a estimé recevable le postulat formulé lors de la séance du Conseil général du 24 mai 2023 par M. François Morand pour le Groupe Mouvement Indépendant.

Mme Delphine Perrinjaquet donne la parole à M. François Morand pour un éventuel complément d'informations.

Cela n'étant pas le cas, Mme Delphine Perrinjaquet ouvre la discussion à ce sujet et donne la parole à M. Christian Levrat.

M. Christian Levrat :

Pardonnez-moi de faire un peu d'ironie et de souligner la bonne image que donne notre Conseil général. On accepte CHF 1'600'000. de déficit, 13 %, alors que partout ailleurs on est à quelques pourcents, mais on refuse d'ouvrir la salle de gym aux jeunes de notre village parce qu'on a des soucis financiers. Voilà, bon, fin de l'ironie, ou si je pourrais continuer en disant qu'une des priorités c'est d'interdire un groupe politique de distribuer du café et des croissants aux parents qui viennent amener leurs enfants au camp de ski des OJ. Chacun a des priorités qu'il mérite.

J'aimerais simplement inviter le Conseil communal, lors de l'examen de cette affaire qui je n'en doute pas sera transmise dans l'enthousiasme, mais lors de l'examen de cette affaire de prendre en considération les règles qui régissent l'utilisation de l'espace public par des partis politiques. Il y a une longue jurisprudence là-dessus et si on peut, peut-être, s'entretenir sur l'utilisation de bâtiments publics comme mâts pour des drapeaux, on ne peut pas restreindre, sans motifs impérieux, l'utilisation de l'espace public pour des motifs politiques et je ne suis pas sûr qu'à 06h00 du matin un dimanche, devant l'école de Vuadens, il y a des motifs impérieux qui permettent de restreindre cette utilisation-là.

Mme Delphine Perrinjaquet remercie M. Christian Levrat et donne la parole à M. Alain Genoud.

M. Alain Genoud :

Juste pour répondre à M. Christian Levrat : je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous sur ce point-là. Je pense quand même que le jour, vous avez clairement cité le jour du départ au camp de ski, justement ce moment-là, il y a beaucoup de parents, beaucoup de jeunes qui sont là. Qu'un certain groupe distribue des croissants et du café, ça ne me dérange pas. Peut-être pas pendre des drapeaux sur l'école, je crois qu'on peut le faire sans avoir les signes distinctifs on dira du parti politique.

Mme Delphine Perrinjaquet remercie M. Alain Genoud et donne la parole à Mme Isabelle Sebastiani.

Mme Isabelle Sebastiani :

Je me permets juste de compléter par rapport à ce qui vient d'être dit.

Je comprends ce que dit M. Christian Levrat et je suis pour la liberté d'expression. Il n'y a pas de soucis avec ça. Il y a certainement plein de jurisprudences en effet qui règlementent ça. Là, ce qu'on demande, c'est de prendre en compte que, en effet, on a peut-être passé la ligne rouge lorsqu'on a mis des drapeaux avec justement l'effigie de partis politiques sur l'école. Cela a fortement dérangé les gens qui étaient présents, peu importe finalement le parti. Je ne suis pas sûre que M. Christian Levrat aurait beaucoup apprécié que cela soit certains autres drapeaux qui soient suspendus à l'école. Donc, en l'occurrence, là c'est simplement pour dire : est-ce qu'on peut clarifier les choses et puis faire les choses en bonne intelligence dans l'espace public tout en respectant la liberté d'expression évidemment.

Séance du Conseil général du 13 décembre 2023

Mme Delphine Perrinjaquet remercie Mme Isabelle Sebastiani et donne la parole à M. Christian Levrat.

M. Christian Levrat :

Oh, vous savez Mme Sebastiani, pour ma part, je suis assez œcuménique. Si on m'invite à boire un café ou à boire l'apéro, en général je viens quel que soit le drapeau.

Mme Delphine Perrinjaquet remercie M. Christian Levrat et ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, Mme Delphine Perrinjaquet soumet ce point au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général se prononce à main levée.

La transmission du postulat école et place de sports – endroits apolitiques au Conseil communal est acceptée à la majorité :

- 14 oui
- 5 non
- 7 abstentions

11. Commission de l'Energie – élection d'un membre

Suite à la démission de Mme Malena Telfser, une place est vacante au sein de cette commission. Le groupe PLR et citoyens propose la candidature de M. Fernando Rodriguez.

Mme Delphine Perrinjaquet donne la parole au porte-parole du groupe pour sa présentation.

M. Claude Thürler :

Madame la Présidente,

Monsieur le Syndic,

Mesdames, Messieurs,

M. Fernando Rodriguez est diplômé installateur-électricien et au bénéfice d'une maîtrise pour le contrôle des installations électriques. Il a son entreprise basée à Vuadens et pourra s'intégrer facilement au sein de cette Commission de l'Energie afin d'avoir un avis avisé sur ce secteur. Je vous remercie de soutenir sa candidature.

Mme Delphine Perrinjaquet remercie M. Claude Thürler et demande s'il y a d'autres propositions.

Aucune autre proposition n'étant faite, M. Fernando Rodriguez est élu en qualité de membre de la Commission de l'Energie. Félicitations !

12. Commission Financière – élection d'un membre

Suite à la démission de M. Alain Moradpour, une place est vacante au sein de cette commission. Le groupe Le Centre propose la candidature de Mme Diane Rouiller.

Mme Delphine Perrinjaquet donne la parole au porte-parole du groupe pour sa présentation.

M. Patrick Genoud :

Le Groupe Le Centre propose Mme Diane Rouiller pour occuper la place laissée vacante suite au départ de M. Alain Moradpour.

Séance du Conseil général du 13 décembre 2023

Mme Diane Rouiller est une personne bien connue de toutes et tous et contribue activement à la vie associative de Vuadens. Elle est présidente de la fanfare de Vuadens, monitrice des tambours Vuadens-Charmey et de l'école des tambours de la Gruvia, membre de l'Etat-major, cheffe de groupe et chauffeur poids-lourds des pompiers compagnie Vaulruz, membre du Ski-Club, membre de l'équipe cuisine OJ, membre de la Commission des finances des RJG, etc... donc, très impliquée. Professionnellement, elle travaille depuis 11 ans auprès de la Banque Raiffeisen Moléson et s'occupe du conseil aux entreprises. Ces compétences issues du monde bancaire seront donc les bienvenus dans le cadre de la Commission financière de Vuadens. Nous la remercions pour son engagement et sommes convaincus qu'elle pourra activement contribuer aux travaux de la Commission financière.

Mme Delphine Perrinjaquet remercie M. Patrick Genoud et demande s'il y a d'autres propositions.

Aucune autre proposition n'étant faite, Mme Diane Rouiller est élue en qualité de membre de la Commission Financière. Félicitations !

13. Réponse aux interventions du Conseil général

Chacune et chacun a pu prendre connaissance du message joint à la convocation.

Personne ne souhaitant un complément d'informations, Mme Delphine Perrinjaquet clôt la discussion.

14. Divers

Mme Delphine Perrinjaquet donne la parole à M. Noam Rey pour le Conseil communal.

M. Noam Rey :

Merci Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Je vous remercie de nous laisser la parole mais que je vais céder de suite au conseiller communal en charge de l'aménagement du territoire, M. Patrick Dumartheray, qui a une information à vous communiquer au sujet du Plan d'aménagement local.

M. Patrick Dumartheray :

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Quelques informations sur un sujet qui a beaucoup occupé votre Conseil communal durant le mois de novembre. Petit résumé :

Le 8 novembre 2023, nous avons reçu la décision de la DIME en relation avec le Plan d'aménagement local. Cette décision, comme vous pouvez le penser, a suscité diverses réactions de notre part. Commençons par les points positifs : on est satisfait de voir que la commune a été suivie pour les zones d'utilité publique, notamment la place de sport ou bien l'EMS également dans la zone d'activités. Par contre, le Conseil communal s'est longuement interrogé sur des décisions prises par la DIME, notamment de dézoner des parcelles déjà équipées qui se trouvent dans des quartiers résidentiels. Ce service fait valoir des arguments qui sont contradictoires avec des décisions de planification prises antérieurement. Le Conseil communal a donc pris la décision de prendre conseil

Séance du Conseil général du 13 décembre 2023

auprès d'un avocat pour déterminer la stratégie à prendre suite à cette décision de la DIME, étant attendue qu'elle est susceptible d'un recours.

Sur la base des éléments obtenus, le Conseil communal a décidé de recourir à l'encontre de la décision de la DIME, pas sur la totalité je vous rassure, mais sur divers points spécifiques. Ce recours a été adressé au Tribunal cantonal ce lundi 11 décembre.

Pour faire court, car ce recours compte un certain nombre de pages, le recours porte principalement sur l'abus de pouvoir d'appréciation de la DIME et la violation de l'autonomie communale, notamment les réserves actuelles de la commune en zone à bâtir qui suffisent juste pour accueillir la croissance prévue à l'horizon 2035. Les parcelles dézonées par la DIME devraient permettre d'absorber tout ou partie de cette augmentation. En plus, ces parcelles figurent dans le territoire d'urbanisation du canton et dans les limites du PA4 (le PA4 est en rapport à Mobul). Leur maintien en zone est donc conforme aux droits et à la planification supérieure, donc la DIME ne peut pas nous imposer un dézonage.

Par ailleurs, la majorité des parcelles figurent dans un secteur à densification limitée du PA4, et principalement dans le secteur Colombettes / Adrey, qui comprend des constructions en bord de route. Il y a également quelques parcelles isolées, souvent équipées, et la DIME voudrait que l'on dézone des parcelles pour revenir en zone agricole.

Le Conseil communal avait examiné la possibilité d'un dézonage de ces zones, et est arrivé à la conclusion que ces parcelles constituent des brèches qui devraient pouvoir être construites à brève échéance. Mobul avait préavisé favorablement cette demande et donc le dossier de révision du Conseil communal. Donc, là aussi, la DIME invente des exigences qui ne ressortent d'aucun document et substitue son appréciation à celle de la commune et de Mobul.

En résumé, le recours de la commune vise à préserver ses intérêts, celui de pouvoir accueillir de nouveaux habitants, celui de poursuivre le développement cohérent de quartier approuvé qui ont déjà été très largement développés et celui de sauvegarder les intérêts financiers de la commune.

A notre connaissance, un certain nombre de propriétaires concernés par ces dézonages vont également faire recours contre la décision de la DIME. J'ai utilisé un futur quand j'ai fait mon texte, mais « ont dû faire » vu que le délai de recours se terminait le 11.

En ce qui concerne par contre les décisions non contestées, le nouveau PAL est désormais en vigueur et l'Exécutif en tiendra compte pour ses futures décisions.

Merci pour votre attention.

Mme Delphine Perrinjaquet remercie M. Patrick Dumartheray.

Pour la poursuite des divers, Mme Perrinjaquet informe qu'elle souhaite garder la même structure que lors des dernières séances, à savoir :

- 1) les propositions
- 2) les postulats
- 3) les résolutions
- 4) les questions.

Mme Delphine Perrinjaquet demande s'il y a des propositions. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mme Delphine Perrinjaquet demande s'il y a des postulats. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mme Delphine Perrinjaquet demande s'il y a des résolutions. Personne ne souhaite prendre la parole.

Séance du Conseil général du 13 décembre 2023

Mme Delphine Perrinjaquet demande s'il y a des questions, et donne la parole à Mme Anne-Catherine Barras.

Mme Anne-Catherine Barras :

Bonsoir à tous,

Madame la Présidente,

Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Chers collègues,

J'aurais trois questions. La première sera probablement vite répondue. J'aimerais avoir des informations concernant l'évolution du dossier de la chloration de l'eau. Est-ce que c'est résolu ? Que s'est-il passé de ce côté-là ?

La deuxième concerne le trottoir des Combes. Nous avons voté, il y a quelques temps, un budget, un crédit d'investissements pour la réalisation d'un trottoir des Combes. J'ai entendu qu'il y avait de nombreuses difficultés, mais je serais intéressée, ainsi que le Groupe PLR, à avoir des informations complémentaires détaillées sur ce dossier.

La troisième question concerne les séances d'informations organisées par le Conseil communal pour les membres du Conseil général. Pourquoi ces séances d'informations ne sont-elles pas publiques et est-ce qu'elles sont vraiment utiles ? Ces séances d'informations ont pour but d'informer les élus sur les projets en cours, certes, mais passer des informations aux élus à huis clos sans donner accès à nos concitoyens aux débats constitue à mon avis une entorse aux droits démocratiques. Pourquoi ne pas transformer cette séance en une séance publique, voire une conférence de presse ? En effet, pour que cette séance soit utile, il faudrait que nos concitoyens, eux aussi bien informés, puissent échanger avec leurs élus avant la séance du Conseil général grâce aux informations qu'ils auraient ainsi reçues. Dans le cas contraire, je ne vois pas l'utilité de telles séances d'informations.

Merci, je ne sais pas s'il y a certaines questions auxquelles vous pouvez répondre tout de suite.

M. Noam Rey :

Merci pour ces trois questions. Je propose qu'on passe directement la parole pour le premier concernant la chloration de l'eau au Vice-syndic Cédric Seydoux qui est en charge de ce dicastère-là.

M. Cédric Seydoux :

Merci Mme Barras,

Chers Conseillers généraux,

C'est avec plaisir que je peux vous répondre. L'information a été publiée dans le journal communal qui a paru dernièrement. Nous avons supprimé la chloration continue durant le mois de novembre suite à la pose de l'UV qui a été installé aussi durant le mois de novembre. Donc, depuis cette date, après validation par les services cantonaux (le SAV), on n'est plus en chloration continue.

M. Noam Rey :

La deuxième question concernant le trottoir des Combes, la parole est donnée à M. Alain Heimo, responsable de ce dicastère.

M. Alain Heimo :

On a décidé de faire la pose du tapis final pour favoriser le déneigement essentiellement. Cela a déjà été fait.

Concernant le trottoir en tant que tel, on a reçu une pétition de plusieurs riverains qui ont été accueillis. On a eu des discussions avec eux et il a été décidé de maintenir ce projet parce qu'il y a quand même pas mal de gens aussi qui attendent sur ce projet et qui veulent plus de sécurité sur cette route. On a demandé également une offre pour un 30 km/h sur cette route, uniquement un

Séance du Conseil général du 13 décembre 2023

30km/h sans trottoir, offre qu'on a reçue, et on a mis pour ne rien vous cacher un peu de côté ce projet en cette fin d'année, pour reprendre les discussions en début d'année, donc en janvier. Voilà où on en est actuellement.

M. Noam Rey :

Concernant la troisième question au sujet des séances d'informations : pour ne rien vous cacher, il est prévu qu'on en débattre au sein du Conseil communal à la rentrée. On voulait déjà finir cette phase de préparation et de séance de Conseil général de ce soir, puis on étudiera l'opportunité du maintien ou non de ces séances d'informations qui fera aussi certainement l'objet des discussions de la manière dont on communique dorénavant dans le respect des institutions aussi et en fonction de la loi ce qui nous permet de communiquer. La législation est relativement claire à ce sujet-là et je pense qu'il faut que l'on puisse en tout cas y répondre. Donc, on communiquera sur la manière de procéder à l'avenir pour ces séances d'informations, mais on fera ceci à la rentrée 2024.

Merci.

Mme Delphine Perrinjaquet remercie les intervenants et donne la parole à M. René Leuenberger.

M. René Leuenberger :

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Il y a quelques mois, notre commune a construit un magnifique canapé forestier proche des Colombettes. Les classes du village l'utilisent passablement et nous imaginons que des privés aussi.

Le groupe du Parti socialiste-Les Verts s'interroge pourquoi il n'y a pas de bâches ainsi que du bois à disposition, principalement pour l'utilisation par les écoles. En général, les canapés forestiers possèdent tous une bâche réservée aux écoles pour une bonne manipulation qui peut être tirée au-dessus du canapé en cas de mauvais temps. Ceci évite aux enseignants et aux enseignantes de devoir annuler ou repousser les sorties en raison de la météo. Une expérience à l'extérieur par temps de pluie reste très agréable pour les enfants du moment qu'ils ont aussi un endroit à l'abri. Une réserve de bois est aussi pratique afin d'éviter aux maîtresses et aux maîtres d'en prendre à chaque fois avec eux. Voici quelques exemples de canapés où il y a des bâches ou du bois à disposition : le bois d'Everdes à Echarlens, le Canapé à Hauteville, celui à Marsens, et à Mézières.

Le Groupe PS-Les Verts souhaite savoir si le Conseil communal envisage de compléter le canapé d'un tel abri.

Merci.

Mme Delphine Perrinjaquet remercie M. René Leuenberger et demande au Conseil communal s'il souhaite répondre maintenant. Ce n'est pas le cas. Elle donne la parole à M. Vincent Genoud.

M. Vincent Genoud :

Mesdames, Messieurs,
Chers collègues,

Ce soir, nous avons voté le crédit pour l'achat de la parcelle de la Cure. Est-ce qu'il serait possible de savoir quel est l'avancement du projet justement du Pré-de-la-Cure, en quelques mots ?

Merci.

M. Noam Rey :

Je prends la parole, et si nécessaire mon collègue du Conseil communal également en charge de ce dossier apportera un complément :

Séance du Conseil général du 13 décembre 2023

On a déposé à la fin du printemps, respectivement début de l'été (je n'ai plus la date en tête) la demande préalable du PAD auprès du Canton. Nous les avons relancés à intervalles réguliers, puisque tous les mois grosso modo on prend contact avec le Canton pour avoir le retour sur la demande préalable. Donc on n'est pas en phase de mise à l'enquête. A ce jour, on n'a encore pas reçu le retour de la position de la DIME concernant la demande préalable. Donc, on est toujours en attente de ce retour-là.

La prochaine étape, une fois qu'on aura reçu le retour, ce sera de faire une analyse, d'affiner ensuite la mise à l'enquête puis bien évidemment avant le dépôt de la mise à l'enquête, il y aura une séance d'information à la population, comme on procède sur tous ces projets communaux. Donc voilà, où on est. On est aussi dans l'attente effectivement du retour du Canton, vous l'aurez compris.

Mme Delphine Perrinjaquet remercie M. Noam Rey et donne la parole à M. Bernard Sudan pour une autre question.

M. Bernard Sudan :

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Je souhaite déposer une question dont l'objet est les nuisances sonores du trafic routier, Route Principale à Vuadens.

Habitant le quartier depuis l'enfance, je constate une sérieuse dégradation de la qualité de vie et ceci d'année en année. Le trafic routier ne cesse d'augmenter et nous sommes devenus une route d'accès importante de la Ville de Bulle. Le trafic devient très intense dès 5h30 jusqu'à 08h00 et le soir de 16h30 à 18h30. Muni d'un sonomètre, j'ai relevé 300 passages le 8 novembre passé, de 16h30 à 17h10, provoquant du bruit de 71,5 décibels en moyenne pour les voitures. Ce bruit va de 63 à 78 pour les voitures et de 75 à 83 pour les camions. La situation est devenue vraiment insupportable. Un revêtement phono-absorbant a été posé en août 2018 et la vitesse est limitée à 50 km/h, vitesse respectée essentiellement en présence du radar.

Ma question est la suivante : l'Exécutif communal pourrait-il mandater le service compétent de Fribourg afin de mettre à jour la statistique du nombre de véhicules empruntant journalièrement cette artère et également mesurer d'une manière officielle les nuisances sonores. Je laisse volontiers un petit endroit sur ma place pour parquer une remorque de mesures.

Merci de votre attention.

Mme Delphine Perrinjaquet remercie M. Bernard Sudan et donne la parole à M. Claude Thürler.

M. Claude Thürler :

Je tiens à préciser qu'il ne s'agit pas d'une question. Le Conseil communal n'a pas besoin d'y réfléchir : il s'agit d'une information et non pas politique mais de manière globale.

Madame la Présidente,
Monsieur le Syndic,
Chers collègues,

La Jeunesse de Vuadens a brillamment remporté les RJG 2023 à Echarlens et ainsi gagné le droit d'organiser les RJG 2024 plus de 32 ans après la dernière édition en 1991.

Notre Jeunesse sera également SDF dès la construction du nouvel EMS à Vuadens. Nous nous sommes donc fixés, dans le cadre du comité, comme objectif de donner les moyens à cette jeunesse de construire une solution durable si possible, à l'aide des résultats de cette fête. Nous avons besoin de la Commune de Vuadens afin d'y arriver. Pour cette organisation, nous avons besoin de toutes et tous. J'encourage donc tous les membres de cette Assemblée du Conseil général à s'engager comme

Séance du Conseil général du 13 décembre 2023

bénévole durant cette fête qui aura lieu du 3 au 7 juillet 2024 sur le thème des civilisations et des monuments.

Merci de votre attention.

Mme Delphine Perrinjaquet remercie M. Claude Thürler. Plus personne ne souhaitant prendre la parole, elle rappelle aux intervenants qui ont posé des questions de soumettre leurs textes à Mme Véronique Margueron.

Mme Delphine Perrinjaquet redonne la parole à M. Noam Rey.

M. Noam Rey :

Je souhaitais vous adresser quelques mots de conclusion. Tout d'abord, au début de cette législature 2021-2026, le jeune Conseil communal, je vois déjà quelques personnes peut-être sourire dans la salle, s'est engagée avec une audace volontaire affirmant sa préparation à affronter les missions qui lui incombent au cours des 5 années à venir. Il a élaboré un programme de législature, exposant les desseins principaux par dicastère, avec une résolution inébranlable de ne pas se cantonner à la simple gestion quotidienne, mais bien de s'atteler dès le premier jour au développement de notre bien chère aimée commune. Ce programme ne comprenait pas moins de 80 dossiers auxquels les membres de l'Exécutif se sont engagés à donner vie au cours de cette législature. A ce jour, la majorité de ces dossiers sont en cours d'exécution. Il est à noter que près d'un tiers d'entre eux ont déjà été réalisés. Néanmoins, à mi-chemin de cette période législative, le travail est loin d'être achevé et un labeur substantiel demeure à accomplir d'ici 2026.

De nombreuses initiatives ont également été entreprises en vue d'améliorer la gestion de notre Commune, notamment par la réforme de certains règlements, dont un voté ce soir, la mise en place d'une nouvelle politique du personnel et des procédures internes. Ces changements récents sont encore à leur balbutiement mais nous sommes fermement convaincus de leur nécessité. Il est crucial de ne pas confondre modernisation et changements avec la proximité et le pragmatisme qui définissent notre cher village. En effet, Vuadens n'est pas une cité grandiloquente mais bien un paisible village qui se doit de préserver ce qui en fait un endroit où l'on vient en toute quiétude, avec des citoyennes et des citoyens, et des autorités œuvrant de concert pour préserver cette qualité de vie, tout en restant conscients des enjeux à venir liés à l'expansion de l'agglomération à une société évoluant au 21^{ème} siècle.

Je profite donc, au nom du Conseil communal, de remercier les membres du Législatif pour leur engagement durant cette période parlementaire qui a déjà débuté en octobre dernier. Je vous remercie pour votre confiance témoignée ce soir à l'occasion des différents votes mais aussi pour votre confiance durant ces 2 années et demie, ce qui démontre un climat de travail serein et constructif entre l'Exécutif et le Législatif dans l'intérêt toujours de notre commune.

Par ailleurs, le Conseil communal a reçu la démission de M. Daniel Bovigny, au 31 décembre 2023. En ce jour, je souhaite rendre hommage à notre ami Daniel qui a joué un rôle varié dans nos vies, en tant qu'instituteur, écrivain et membre dévoué du Conseil communal et du Conseil général. Alors que tu prends ta retraite politique, je tiens à t'exprimer ma gratitude pour toutes les leçons que tu nous as enseignées. Que la suite de ta vie soit remplie de bonheur et de nouvelles aventures dont on sait tous que tu aimes partager avec nous sous forme de polar. Après Crime double en Gruyère et Bain de sang chaud, à quand Secrets et confiance d'un Conseiller communal ?

En conclusion, je tiens à exprimer ma gratitude envers toutes les personnes qui, par leur engagement quotidien, contribuent au bon fonctionnement opérationnel de la commune. Un sincère merci à nos collaboratrices et collaborateurs. Je souhaite également saluer la présence ce soir de notre invité, M. Jean-Bernard Repond, qui a pris en charge la rédaction du Bulletin communal au cours de la dernière année. Je tiens à souligner l'apport de deux nouvelles plumes, MM. François Genoud et Pierre-Alain

Séance du Conseil général du 13 décembre 2023

Genoud, également présents ce soir, à partir de cette nouvelle édition de décembre. Merci pour vos contributions.

Déjà, je vous adresse, au nom du Conseil communal, mes meilleurs vœux à l'occasion des Fêtes de fin d'année et merci pour votre attention.

Mme Delphine Perrinjaquet remercie M. Noam Rey et prend la parole pour clore la séance.

Mesdames, Messieurs,

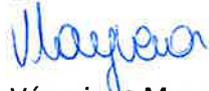
Nous sommes arrivés au terme de notre assemblée de mi-législature et je tenais à remercier nos conseillères et conseillers communaux pour leur excellent travail et leur bonne cohésion. Beaucoup de projets du programme de législature ont déjà été accomplis et d'autres restent encore à réaliser, de bonnes informations nous sont transmises et nous mènent à d'intéressantes discussions. Je remercie aussi Madame Véronique Margueron pour son aide précieuse et vous toutes et tous pour votre participation, vos échanges et débats qui permettent de faire avancer notre commune. Cette bonne entente est primordiale afin de collaborer au mieux et ensemble.

Je vous souhaite à toutes et tous ainsi qu'à vos familles un Joyeux Noël et de belles fêtes de fin d'année. Tous mes vœux pour 2024 !

Je clos officiellement la séance à 21h37.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La Secrétaire :



Véronique Margueron

La Présidente :



Delphine Perrinjaquet